

CONSEIL NATIONAL

No 11 555

Commission de gestion
Section Département politique
et Chancellerie fédérale

P r o c è s - v e r b a l

de la

séance de jeudi, le 26 avril 1973, à 10.00 h., à Berne

Palais du Parlement, Cabinet du Président du Conseil national

Présidence: M. Ketterer

Sont présents: MM. Copt, Duvanel, Jelmini
MM. P. Graber, Conseiller fédéral
E. Thalmann, Secrétaire général
M. Diez, Division des affaires juridiques
M. Marcuard, Délégué à la coopération technique
M. Meier, Division des affaires administratives
M. Pictet, Division des organisations internationales

Procès-verbal: M. Chevalier (texte allemand)
Mme Sigerist (texte français)

Excusé: M. RiesenOrdre du jour

- I. Discussion de la question adressée à tous les départements
- II. Discussion du rapport de gestion du Département politique pour 1972
- III. Divers



- 2 -

I. Question posée à tous les départements sur la documentation scientifique

La section prend acte de la réponse du département du 9 mars 1973 ainsi que de la réponse concernant le projet EPNABU.

II. Rapport de gestion du Département politique

Première partie (rapporteur Ketterer)

Pas d'observation spéciale.

Deuxième partie

A. Division des affaires administratives (rapporteur Jelmini)

En réponse à diverses questions M. le Conseiller fédéral Graber apporte les précisions suivantes.

1. Difficultés de recrutement du personnel:

L'amélioration dont fait état le rapport quant au nombre de ceux qui se présentent à l'admission aux stages répond à une réalité réjouissante. Mais l'amélioration qui commence à se manifester ne supprime pas l'effet désastreux de l'insuffisance des engagements pendant plus de dix ans; nous avons accumulé un retard assez grave. Même si la situation s'améliore il faudra attendre plusieurs années avant de pouvoir seulement combler les trous, alors que les tâches du département s'accroissent et impliquent des effectifs toujours plus considérables. Lors des derniers examens 33 candidats se sont présentés aux stages - chiffre qui n'a plus été atteint depuis une quinzaine d'années -; 18 ont été admis. La politique évolue ainsi favorablement dans ce domaine mais nos soucis ne s'envoleront pas pour autant d'un seul coup.

2. Discipline des transferts:

Il s'agit là d'une des servitudes les plus évidentes, probablement les plus pénibles de la carrière, une servitude qu'on ne peut pas alléger beaucoup. Si l'on voulait organiser les transferts en fonction des besoins familiaux, la situation deviendrait vite catastrophique car un grand nombre de fonctionnaires ont les mêmes besoins et ambitionnent, à l'âge des études de leurs enfants, une fonction en Suisse ou dans un pays où les difficultés dans ce domaine ne sont pas trop grandes. Le facteur familial et social est un de ceux dont nous tenons compte mais nous devons pourvoir les postes agréables et les postes désagréables. De plus le nombre des postes désagréables s'accroît sans cesse. Nous ne pouvons pas laisser les fonctionnaires trop longtemps dans un tel poste - trois ans au maximum -. Cette obligation absolue de les transférer ensuite provoque un mouvement général inévitable. Il en est de même pour les ambassadeurs: au début de leur carrière ils seront envoyés dans des pays moins agréables. C'est un jeu inévitable qu'il faut s'appliquer à jouer. Nous le faisons avec les plus grands égards humains possibles, mais cela ne supprime pas les contraintes, les difficultés. Les jeunes universitaires qui choisissent cette carrière doivent en être conscients et ils le sont en général.

- 3 -

M. Meier précise qu'aujourd'hui les fonctionnaires qui sont à l'étranger et doivent se séparer de leurs enfants pour raison de formation touchent des allocations assez considérables - jusqu'à 11'000.- francs par année et par enfant -. De sorte que certains préfèrent rester à l'étranger et se séparer de leurs enfants en les envoyant en Suisse pour obtenir ces allocations. Enfin tous désirent être dans des postes agréables, Paris par exemple, par contre en Amérique latine l'enthousiasme est moins grand. Si on ne les forçait pas on aurait tout le monde au même endroit.

M. l'Ambassadeur Thalmann ajoute encore que le personnel subalterne peut, en cas de décision de transfert, recourir à une commission des transferts où sont représentés des fonctionnaires de la Chancellerie. Cette commission examine si un pareil transfert peut être imposé suivant les circonstances.

3. Personnel subalterne autochtone:

M. le Conseiller fédéral Graber confirme qu'un tel personnel existe déjà. Pourrait-il être accru? Il faut convenir que le métier dans le cadre d'une ambassade ou d'une mission comporte un certain sens du service à l'égard du pays, un certain respect des secrets nécessaires qu'il est probablement plus facile d'obtenir d'un Suisse que d'un étranger. Le département fait son possible pour dispenser les Suisses d'emplois ingrats. Au sujet du personnel local M. Meier ajoute que nos chancelleries doivent appliquer les lois suisses: contrôle militaire, congé militaire, AVS. Cela nous empêche d'engager du personnel étranger pour ces travaux. D'autre part il y a la question de la sécurité. On ne peut engager des secrétaires étrangères pour le chef de mission ou pour ses collaborateurs. Enfin dans beaucoup de pays on ne trouve pas de personnel qui connaisse une de nos langues. On emploie par contre des étrangers comme traducteurs ou pour faire taper la correspondance locale.

4. Rapports avec le Département militaire et le Département de l'économie publique - représentation à l'étranger de leurs intérêts:

M. le Conseiller fédéral Graber remarque tout d'abord que les missions de la Suisse à l'étranger sont des missions au service du Gouvernement et non du Département politique. Elles doivent assurer la défense de l'ensemble de nos intérêts. Dans le domaine militaire une certaine spécialisation s'est développée: c'est l'affaire des attachés militaires. Leurs relations sont assez directes avec le Département militaire.

En ce qui concerne l'économie publique il n'y a pas de problème: nos ambassades sont au service des intérêts économiques comme des autres intérêts suisses. Les collaborateurs ayant une formation économique et commerciales qui accomplissent des tâches spécifiques importantes rendent compte en fait directement à la Division du commerce. A titre d'exemple, lors de la négociation de l'accord de Bruxelles, toutes nos ambassades dans les pays concernés ont joué un rôle important. Ces ambassades ont

- 4 -

assumé une double tâche: d'une part expliquer le mieux possible sur place les mobiles fondamentaux du comportement de la Suisse et du type d'accord recherché; d'autre part en particulier les attachés commerciaux étaient totalement à disposition de la Division du commerce pour entrer dans la matière concrète de la négociation, apporter des informations à Berne. Dans le domaine commercial les liens se font directement entre la Division du commerce et les ambassades; le Département politique en est toujours informé.

5. Tâches croissantes du Département politique:

Il s'agit là d'une évolution irréversible. La préoccupation de l'engagement du personnel devient ainsi lancinante. Dans x années il est probable que la Suisse sera membre de l'ONU, ce qui impliquera une représentation bien plus grande que maintenant. Pendant des années le Département politique a dû se "débrouiller" en matière de personnel. Chaque fois qu'une tâche extraordinaire surgissait, des mesures extraordinaires elles aussi étaient prises: Par exemple pour une mission au Bangla Desh il n'était pas possible d'engager des fonctionnaires nouveaux, des fonctionnaires en mission ont été pris dans diverses ambassades environnantes. Si pendant longtemps - et aujourd'hui encore - les soucis étaient dûs aux difficultés de recrutement, les préoccupations futures seront sans doute causées par la situation financière de la Confédération qui impliquera des mesures incompatibles avec l'accomplissement des tâches. Ces dernières années déjà le nombre d'engagements nouveaux a été limité. Ce nombre limité a été presque exclusivement dévoré par le Département de l'intérieur et par le Département militaire. Le montant absolu prévu pour les engagements l'année prochaine est littéralement ridicule. L'Office du personnel est convaincu que la seule solution pour quelques années est le "Personalstopp". Quand on voit la planification financière pour 1974/1975, cela se comprend. Le Département politique, comme plusieurs autres peut-être, sera handicapé dans l'accomplissement normal de sa tâche par le fait qu'on lui contestera les engagements dont il a absolument besoin. Tout ceci n'est pas très réjouissant. Le Parlement est conscient de ces difficultés.

B. Division des affaires politiques (rapporteur Duvanel)

La section prend acte des réponses du Département concernant les nationalisations et l'information des Suisses à l'étranger. A propos des nationalisations M. le Conseiller fédéral Graber précise qu'il y a aussi beaucoup de cas d'indemnisations, de destructions consécutives à la guerre ou à des troubles intérieurs où les atteintes à des intérêts matériels ont été très importantes. A propos de la DDR il est très difficile d'avoir aujourd'hui des renseignements sûrs. Jusqu'à présent il n'y a jamais eu de raison d'entreprendre l'inventaire en quelque sorte des dommages subis, des cas réels. Dans le cadre des relations établies il faudra essayer de faire l'inventaire des cas d'indemnisation.

- 5 -

Hr. Diez sieht Riesenprobleme auf das Departement zukommen. Alle Fragen, die wir im Laufe der letzten Jahre mit der Bundesrepublik gelöst haben (Kriegsschäden, Staatsschulden u.a.m.), werden mit der DDR behandelt werden müssen.

Autres questions dans le cadre de la Division des affaires politiques:

1. Facilités accordées aux jeunes Suisses de l'étranger pour exercer leur école de recrues en Suisse:

D'après M. Meier on peut compter à peu près une vingtaine de jeunes Suisses à l'étranger qui ont fait usage de ces facilités - c'est intéressant de venir une fois en Suisse pour l'école de recrues, depuis l'Australie par exemple, avec voyage payé.

2. Avant-projet de loi fédérale sur l'exercice des droits politiques par les Suisses de l'étranger:

M. le Conseiller fédéral Graber remarque qu'il n'est pas facile de venir à bout de ce "serpent de mer". Lorsqu'on a rédigé l'article constitutionnel sur les Suisses de l'étranger, on s'est peut-être engagé un peu trop rapidement sur la voie de quasi-promesses dont le respect s'est avéré par la suite très difficile, notamment en ce qui concerne le droit de vote. Tous ceux qui s'occupent de cette question dans le Département se sont convaincus assez rapidement que la seule solution propre eût été le maintien de la situation actuelle. Dès l'instant où l'on s'en écartait, on se lançait dans des difficultés considérables; aucune solution satisfaisante n'est possible. C'est une première atteinte au principe de la territorialité dans ce domaine. Ce qu'on accorde aux Suisses de l'étranger, il faut aussi le tolérer pour les étrangers en Suisse qui doivent pouvoir aussi en bénéficier de la part de leur pays; la propagande nécessaire devrait être admise dans le pays de résidence. Il y a là des barrières infranchissables.

Assez rapidement on s'est convaincu que la seule solution possible consistait à accorder le droit de vote à condition que les Suisses de l'étranger viennent l'exercer dans leur pays; c'est un moindre mal. Telle est la tendance prédominante qui inspirera le projet de loi. On avait également envisagé d'exiger un séjour suffisant en Suisse - deux à trois semaines avant les votations - mais le contrôle eût été pratiquement impossible. Un seul cas n'offre aucune difficulté: le cas de ceux qui sont en train d'accomplir leur service militaire en Suisse.

3. Défense des intérêts étrangers:

M. le Conseiller fédéral Graber communique qu'il existe à Berne une section des intérêts étrangers. Dans les ambassades en cause le personnel supplémentaire qui doit être engagé pour ce travail n'est certainement pas très considérable.

- 6 -

Hr. Thalmann: Nachdem damit gerechnet werden kann, dass Grossbritannien nächstens wiederum diplomatische Beziehungen mit Syrien aufnehmen wird, verbleiben uns nur 4 Schutzmandate, die uns arbeitsmässig erheblich belasten: Die Wahrung der Interessen der USA in Kuba, von Pakistan in Indien, von Indien in Pakistan und von Iran im Irak. Es ist anzunehmen, dass sich die Liste der Schutzmandate bald stark reduzieren wird. Für die Kosten kommen die auftraggebenden Staaten auf.

4. Assistance aux Suisses arrêtés à l'étranger:

Selon M. le Conseiller fédéral Graber la réaction du public consiste en général à se formaliser parce que les ambassades suisses à l'étranger ne réussissent pas à sortir leurs ressortissants de prison dans les 24 heures. C'est dans la nature de la fonction de nos ambassades et consulats de s'inquiéter dès l'instant où un Suisse a des difficultés à l'étranger, même s'il en est responsable. Leur famille, quel que soit le degré de leur responsabilité a le droit de compter sur l'intervention des ambassades pour s'assurer tout simplement que les choses se déroulent dans l'ordre. Il ne s'agit naturellement pas de susciter des faveurs.

5. Nos relations avec l'étranger:

En réponse à une question d'ordre général M. le Conseiller fédéral Graber estime que, dans l'ensemble, nos relations avec l'étranger sont correctes et convenables. Les deux seuls pays avec lesquels nous n'entretenons pas de relations diplomatiques sont la Corée du Nord et Formose.

Au chapitre des difficultés on peut mentionner nos relations actuelles avec l'Italie qui sont quelque peu troublées par le problème de la main d'oeuvre étrangère.

A titre d'exemple dans l'immédiat on peut aussi parler de l'affaire de l'extradition de Losembe au sujet de laquelle de nombreuses critiques ont paru dans la presse ces derniers temps. Cette affaire est connue par une information unilatérale de la presse. Le rôle du Département politique a été d'apporter au Conseil fédéral le plus de renseignements possibles sur la situation et la nature du cas; la difficulté provient de la nature du régime du pays en question. D'une part il n'y a pas de doute que l'accusation contre Losembe d'avoir quitté son pays en emportant des fonds de la caisse de l'Etat est incontestable. D'autre part il faut tenir compte du régime dans ce pays: il s'agit d'un régime dictatorial et tout dépend du comportement du chef d'Etat. Néanmoins il faut admettre que depuis un certain temps ce régime s'applique à faire un effort d'authenticité, de rigueur, et à pourchasser la corruption. Depuis que ce régime s'est assis - avec des moyens violents - une certaine stabilité existe et on ne trouve plus de victime d'une répression politique. Les emprisonnements sont assez nombreux; mais les adversaires politiques n'ont cependant pas été condamnés à mort et certains ont été éloignés de la capitale et mis en résidence surveillée.

Le Conseil fédéral se trouvait dans une situation délicate: un homme se trouve recherché pour un délit d'une certaine importance. Personne n'a pu apporter la preuve qu'il s'agissait d'une vengeance politique; on a même pu obtenir un inventaire des personnes emprisonnées pour détournement de fonds qui n'étaient absolument pas opposées au régime. La question

- 7 -

était de savoir s'il fallait étendre la protection de la Suisse, dans la tradition du respect des droits de l'homme, à un tel cas. Rien ne permet de dire qu'il s'agit d'un réfugié politique venant chercher asile en Suisse.

La deuxième phase concerne le Tribunal fédéral. A ce stade il s'agit de savoir si l'extradition peut être accordée; peut-on être assuré qu'en cas d'extradition Losembe sera jugé par un tribunal ordinaire, et que l'indépendance des tribunaux est suffisante ou, au contraire, mise en danger par le régime totalitaire?

En ce qui concerne l'information, nous nous trouvons dans un cercle vicieux: avant sa décision le Conseil fédéral ne pouvait pas faire de communications; après sa décision, puisque l'affaire dépend désormais du Tribunal fédéral, il doit également rester muet.

C. Division des organisations internationales (rapporteur Riesen)

Auf Wunsch der Sektion wird das Departement einen zusätzlichen Bericht erstatten über die COST - Gespräche: Wann fanden solche statt? Wie war unsere Delegation zusammengesetzt? Wie weit ist man damit gekommen?

Hr. Ketterer macht zur Arbeitsweise der UNRWA ein grosses Fragezeichen. Laut erhaltenen Informationen sollen Zehntausende von verstorbenen Flüchtlingen weiterhin auf den Listen figurieren und unterstützt werden! Wäre es nicht besser, diese unzweckmässigen Hilfeleistungen abzubauen und die Mittel für geeignetere Ziele einzusetzen?

Das Departement wird sich in einem zusätzlichen Bericht zu diesen Fragen äussern.

Konfliktforschung: Auf Wunsch der Sektion wird das Departement in einem zusätzlichen Bericht über den Stand der Vorarbeiten orientieren.

D. Division des affaires juridiques (rapporteur Copt)

La section prend acte de la réponse du Département sur les problèmes délicats que connaît la Division des affaires juridiques.

M. Copt fait rapport sur sa visite à M. l'Ambassadeur Diez à ce sujet.

Enfin M. le Conseiller fédéral Graber apporte une rectification à la page 33 du rapport de gestion, lettre D, chiffre I (Droit international public,) fin du 3^e paragraphe. La dernière phrase s'intitule: "Un message vous sera adressé en vue de sa ratification (convention européenne des droits de l'homme) si l'abrogation des articles de la constitution sur les jésuites et les couvents est acceptée en votation populaire." Le style de cette phrase a été amélioré par les soins de la Chancellerie, ce qui en a complètement modifié le sens. Un message sera adressé aux Chambres quelle que soit l'issue de la votation populaire. La correction du texte allemand n'a pas changé le sens aussi radicalement.

- 8 -

E. Le délégué à la coopération technique (rapporteur Ketterer)

M. Ketterer commente le chapitre réservé à ce sujet. En réponse à la question de M. Duvanel M. l'Ambassadeur Marcuard précise le sens du 5^e alinéa de la page 38: Lors du choix d'un projet il faut prendre garde dès maintenant aux conséquences que peut avoir sur le milieu la réalisation de ce projet. Par exemple si on demande de soutenir un projet qui prévoit l'emploi d'insecticides en grand sur une région pour augmenter la production, il faudra d'abord examiner quels seront les effets secondaires; suivant le résultat il faudra ensuite voir s'il ne serait pas préférable de choisir un autre projet, ou d'orienter autrement le projet, ou encore d'attirer l'attention sur les conséquences probables suivant les expériences défavorables déjà faites chez nous. De plus si certains pays ont des ressources dont on sait par définition qu'elles seront épuisées un jour, notre modeste aide ne devra si possible pas s'orienter exclusivement sur cet aspect immédiatement le plus intéressant.

Motions et postulats

Adhésion aux propositions du Conseil fédéral.

III. Divers

Auf Grund einer eingehenden Aussprache gelangt die Sektion zum Schluss, dass zur Zeit kein besonderer Grund eine Inspektion von Entwicklungsprojekten im Ausland rechtfertigen würde.

La séance est levée à 12.30 h.

Les procès-verbalistes:

M. H. Sigerist

M. H. Sigerist

NATIONALRAT

Geschäftsprüfungskommission
Tel. 031/61.62.12

3003 Bern, den 19. Januar 1973

F r a g e n ,

die dem Bundesrat gemäss Kommissionsbeschluss vom
16. Januar 1973 zur schriftlichen Beantwortung
überwiesen werden.

I. Fragen an alle Departemente

1. Haben Sie die Ergebnisse und Vorschläge des Berichtes Keller (Ueberprüfung der Bundesausgaben) in Ihrem Departement berücksichtigt oder was gedenken Sie allenfalls zu tun ?
2. Wie viele Stellen des Bundes befassen sich mit wissenschaftlicher Dokumentation ? Wird dabei für eine Koordination gesorgt (einschliesslich ETH und Annexanstalten) ?

II. Frage an die Bundeskanzlei

III. Frage an das Politische Departement

Wie verhält es sich mit dem Schutz der schweizerischen Vermögen im Ausland, die in den letzten Jahren und Jahrzehnten enteignet worden sind und über deren Entschädigung bisher noch keine Abkommen, wie dies mit einer Reihe anderer Staaten geschehen ist, abgeschlossen werden konnten ?

IV. Frage an das Departement des Innern

V. Fragen an das Justiz- und Polizeidepartement

1. Fremdarbeiterpolitik: Konnten Fortschritte erzielt werden in der Lösung des Problems der Schwarzarbeiter in der Schweiz ? Hat sich die Praxis gegenüber Schleppern und fehlbaren Arbeitgebern verschärft ? Hat sich an der Situation der von Fremdarbeitern illegal mitgenommenen Kindern etwas geändert ?
2. Zivilschutz: Wird die Forderung berücksichtigt, dass Zivilschutzbauten wenn immer möglich zivilen Zwecken dienstbar gemacht und mit zivilen Bauprojekten koordiniert werden sollen ?

VI. Frage an das Militärdepartement

Die Geschäftsprüfungskommission ersucht um einen Bericht über die 1972 befolgte Praxis bei der Bewilligung der Ausfuhr von Kriegsmaterial.

VII. Frage an das Finanz- und Zolldepartement

VIII. Frage an das Volkswirtschaftsdepartement

IX. Frage an das Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement

X. Frage an die PTT-Betriebe

Bitte die Antworten in 22 deutschen und 8 französischen Exemplaren bis zum 15. März 1973 im Sekretariat der Geschäftsprüfungskommissionen, Bundeshaus Ost, 1. Stock, Zimmer 125/126, abgeben.

CONSEIL NATIONAL

Commission de gestion

Tél. 031/61 62 12

3003 Berne, le 19 janvier 1973

Q u e s t i o n s

auxquelles le Conseil fédéral est prié de répondre
par écrit, conformément à la décision de la commission
du 16 janvier 1973

I. Questions posées à tous les départements

1. Avez-vous tenu compte dans votre département des conclusions et des propositions contenues dans le rapport Keller (Réexamen des dépenses de la Confédération) ou, sinon, que comptez-vous faire ?
2. Combien de services fédéraux s'occupent-ils de documentation scientifique ? La coordination est-elle assurée (EPF et établissements annexes compris) ?

II. Question posée à la Chancellerie fédérale

III. Question posée au Département politique

Qu'en est-il de la protection des avoirs suisses à l'étranger qui ont été expropriés au cours de ces dernières décennies et au sujet desquels il n'a pas pu être conclu d'accord d'indemnisation, comme cela a été le cas avec une série d'autres Etats ?

IV. Question posée au Département de l'intérieur

V. Questions posées au Département de justice et police

1. Politique suivie en ce qui concerne la main-d'oeuvre étrangère: Des progrès ont-ils été réalisés quant à la solution du problème des étrangers travaillant clandestinement en Suisse ? Les mesures prises à l'égard des entremetteurs et des employeurs coupables ont-elles été renforcées ? La situation s'est-elle améliorée en ce qui concerne les enfants amenés illégalement en Suisse par des travailleurs étrangers ?
2. Protection civile: Veille-t-on à rendre autant que possible les constructions de la protection civile utilisables à d'autres fins civiles, ainsi que cela a été exigé ? La coordination avec les projets de construction civile est-elle assurée ?

VI. Question posée au Département militaire

La commission de gestion demande au département de présenter un rapport sur la pratique suivie en 1972 en matière d'autorisations d'exporter des armes.

VII. Question posée au Département des finances et des douanes

VIII. Question posée au Département de l'économie publique

IX. Question posée au Département des transports et communications et de l'énergie

X. Question posée aux entreprises des PTT

Prière de bien vouloir remettre les réponses en 22 exemplaires allemands et 8 français au secrétariat des commissions de gestion jusqu'au 15 mars 1973.

DEPARTEMENT POLITIQUE
FEDERAL

I. Questions posées à tous les départements

- 2) Combien de services fédéraux s'occupent-ils de documentation scientifique? La coordination est-elle assurée (EPF et établissements annexes compris) ?

II. Réponse

Service de documentation du DPF:

Les services suivants du DPF s'occupent de documentation scientifique au sens de la définition donnée par la conférence interdépartementale de documentation:

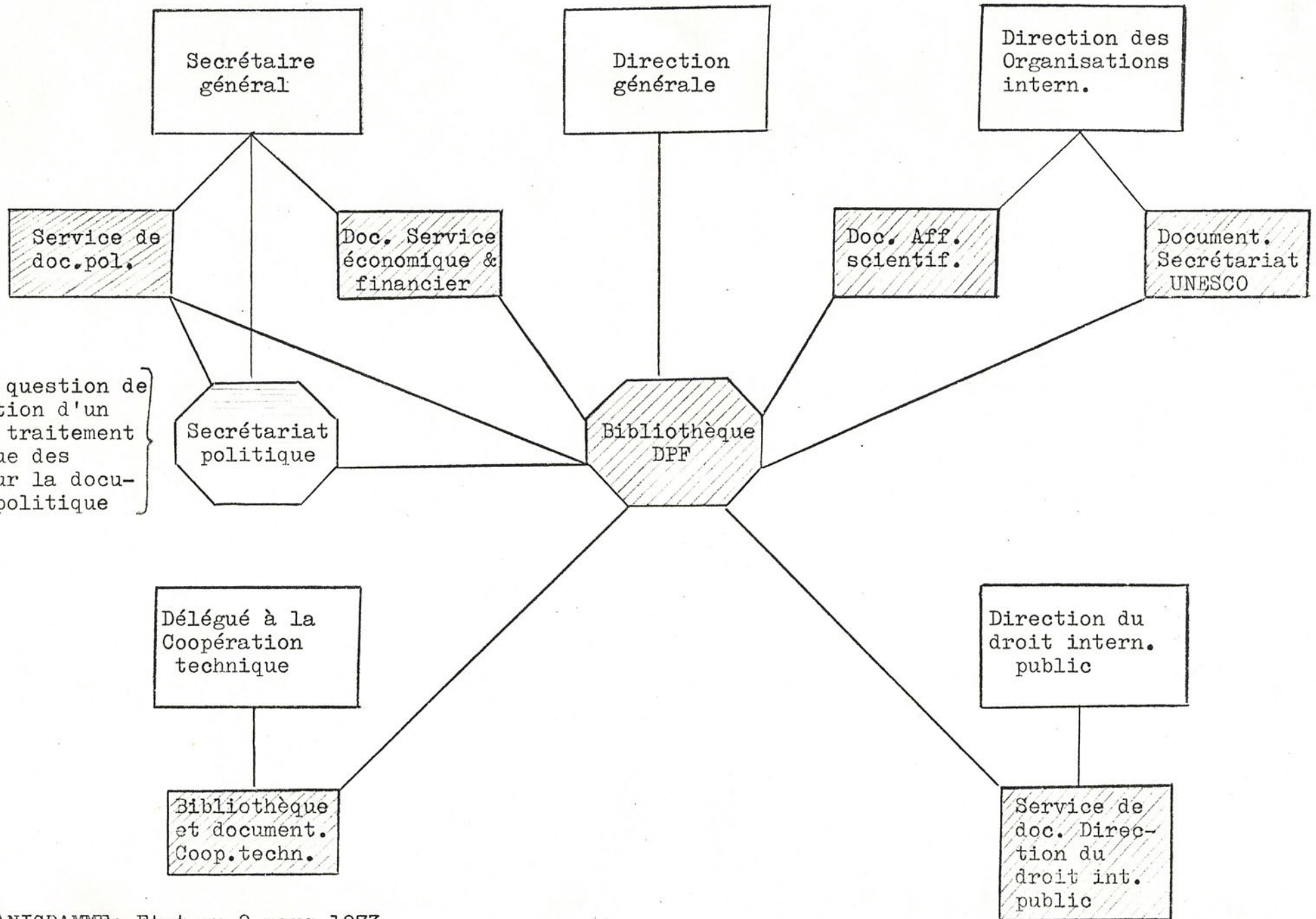
- Bibliothèque DPF
- Secrétariat politique
- Service de documentation politique
- Bibliothèque et documentation du Délégué à la Coopération technique
- Secrétariat de l'UNESCO
- Documentation de la Section des affaires scientifiques internationales de la Direction des O.I.
- Service de documentation de la Direction du droit international public
- Documentation du Service économique et financier

Coordination:

Le Département politique essaye d'arriver à une collaboration totale entre la bibliothèque du Département et les différents Services de documentation du Département. Elle est déjà réalisée dans les domaines suivants: Information sur les titres d'ouvrages, acquisition, mise à disposition des documents. Dans un domaine plus spécial, il y a lieu de consulter le rapport du Secrétariat politique du DPF concernant l'introduction d'un système de traitement électronique des données pour la mémorisation et l'évaluation de la documentation politique au sein du Département.

Annexe: Organigramme - état au 2 mars 1973
(sous réserve de réorganisation)

Berne, le 9 mars 1973



ORGANIGRAMME: Etat au 2 mars 1973
(sous réserve de réorganisation)

EIDGENOESSISCHES
POLITISCHES DEPARTEMENT

III. Frage an das Politische Departement

Wie verhält es sich mit dem Schutz der schweizerischen Vermögen im Ausland, die in den letzten Jahren und Jahrzehnten enteignet worden sind und über deren Entschädigung bisher noch keine Abkommen, wie dies mit einer Reihe anderer Staaten geschehen ist, abgeschlossen werden konnten ?

Antwort

V E R T R A U L I C H

In mehreren Ländern sind unerledigte Nationalisierungsfälle hängig. Das Politische Departement setzt seine Bemühungen fort und trachtet darnach, eine angemessene Lösung herbeizuführen. So ist kürzlich mit Ungarn ein Entschädigungsabkommen paraphiert worden; voraussichtlich wird es in einigen Wochen unterzeichnet werden. Die mit Aegypten, der Bundesrepublik und Kuba geschlossenen Verträge werden zur Zeit abgewickelt. Mit Frankreich laufen Gespräche über Einzelfälle. Die unerledigten Entschädigungsfälle - oft geht es dabei nicht nur um Nationalisierungen - betreffen zur Hauptsache folgende Länder: Algerien, China, Deutsche Demokratische Republik, Ghana, Indonesien, Marokko, Sambia, Sowjetunion, Sudan, Tansania, Uganda, Zaïre.

Die Erfahrungen zeigen, dass die Schuldnerstaaten häufig nur nach langwierigen Bemühungen dazu gebracht werden können, ihrer Wiedergutmachungspflicht nachzukommen. Weil sie einen Präzedenzfall gegenüber Drittstaaten und gegenüber den eigenen Staatsangehörigen befürchten, sind sie nicht selten nur dann bereit, die schweizerischen Fälle abzugelten, wenn wir die Lösung vertraulich halten können.

Die Aufnahme der diplomatischen Beziehungen mit der DDR hat, wegen der schweizerischen vermögensrechtlichen Ansprüche gegenüber diesem Land, für das Departement eine bedeutende Arbeitsvermehrung zur Folge. Die gegenüber der DDR zu vertretenden Forderungen sind zahlreich und vielfältig. Das Departement verfügt zur Zeit nicht über das nötige qualifizierte Personal, um diese Fälle, wie es wünschenswert wäre, zu erledigen. Es sei auf den Geschäftsbericht für 1972 (Abschnitt Politisches Departement, Zweiter Teil, Abteilung für Verwaltungsangelegenheiten) hingewiesen. Die Personalschwierigkeiten werden u.a. zur Folge haben, dass das Departement für die Behandlung von Entschädigungsfällen wird Prioritäten setzen müssen.

- 2 -

Die intern-schweizerische Regelung bedarf einer neuen Lösung. Das Departement bereitet eine Vorlage an die eidgenössischen Räte vor, die das Verfahren der Abgeltung von Entschädigungsansprüchen gegenüber dem Ausland zum Gegenstand haben soll. U.a. geht es um die Einsetzung einer Kommission, welche die uns vom Ausland bezahlten Globalsummen auf die Interessenten verteilt.

Bern, den 12. März 1973

B-13

affaires politiques
Guluz v. Numajunwaku
Dumarel

DEPARTEMENT POLITIQUE
FEDERAL

III. Question posée au Département politique

Qu'en est-il de la protection des avoirs suisses à l'étranger qui ont été expropriés au cours de ces dernières décennies et au sujet desquels il n'a pas pu être conclu d'accord d'indemnisation, comme cela a été le cas avec une série d'autres Etats ?

Réponse

C O N F I D E N T I E L

Dans plusieurs pays, des cas de nationalisation sont encore en suspens. Le Département politique poursuit ses efforts tendant à aboutir à des solutions équitables. C'est ainsi qu'un accord d'indemnisation, qui sera probablement signé ces prochaines semaines, a été paraphé récemment avec la Hongrie. Les accords conclus avec Cuba, l'Egypte et la République Fédérale d'Allemagne sont en voie d'exécution. Des discussions sont en cours avec la France à propos de cas particuliers. Les cas d'indemnisation qui n'ont pas trouvé de solution à ce jour - souvent il ne s'agit pas que de nationalisations - concernent surtout les pays suivants: Algérie, République démocratique allemande, Chine, Ghana, Indonésie, Maroc, Ouganda, Soudan, Tanzanie, U.R.S.S., République du Zaïre, Zambie.

L'expérience montre qu'il faut souvent de longs efforts pour amener les Etats débiteurs à s'acquitter de leurs obligations de réparation. Craignant de créer un précédent face à d'autres pays tiers et à l'égard de leurs propres ressortissants, il n'est en effet pas rare qu'ils ne consentent à indemniser les cas suisses que si nous pouvons conserver un caractère confidentiel à la solution adoptée.

L'établissement de relations diplomatiques avec la République démocratique allemande a entraîné, pour le Département, une sensible augmentation de travail, du fait précisément des questions concernant des biens et des intérêts suisses encore en suspens avec ce pays. Les revendications que nous formulons à l'égard de la RDA sont nombreuses et diverses. Le Département ne dispose pas

- 2 -

présentement du personnel qualifié nécessaire pour régler ces problèmes d'une manière satisfaisante. / Nous nous référons ici au "Rapport de gestion 1972", chapitre Département politique, 2e partie, Division des affaires administratives. Les difficultés en matière de personnel auront entre autres pour conséquence que le Département devra fixer des priorités dans le traitement des cas d'indemnisation.

L'organisation interne suisse a besoin d'une nouvelle solution. Le Département prépare, à l'intention des Chambres fédérales, un message consacré à la procédure pour le règlement des demandes d'indemnisation à l'étranger. Il s'agira entre autres d'instituer une commission chargée de répartir parmi les intéressés les sommes forfaitaires versées par l'étranger.

Berne, le 12 mars 1973

*Betr. Div. des affaires politiques
I Suisse de l'étranger.*

DEPARTEMENT POLITIQUE
FEDERAL

rapp. M. Duvariel

I. Question no 1 posée au Département politique

De quelle façon et par quel moyen les Suisses de l'étranger sont-ils informés des avantages de l'AVS et du Fonds de solidarité?

II. Réponse

Le Département politique et ses représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger vouent une attention toute particulière à l'information des Suisses de l'étranger sur l'AVS/AI facultative et le Fonds de solidarité.

En 1948 et en 1960, lorsque furent créées en Suisse l'AVS, puis l'AI, nos représentations entreprirent une vaste campagne d'information, afin d'attirer l'attention des Suisses établis à l'étranger sur la possibilité qui leur était offerte d'adhérer à ces assurances sociales. Des circulaires furent envoyées individuellement à tous les compatriotes immatriculés, des appels furent lancés dans les bulletins consulaires, dans les journaux suisses de l'étranger, ainsi que lors des réunions des sociétés suisses à l'étranger.

Il convient de mentionner en outre que chaque ressortissant suisse qui s'annonce, en vue de son immatriculation, auprès de l'une de nos représentations est rendu attentif aux avantages de l'AVS/AI facultative. L'Office fédéral des assurances sociales met d'ailleurs à la disposition des représentations et des ressortissants suisses immatriculés un mémento qui est disponible en six langues.

Les Suisses de l'étranger ont actuellement une nouvelle possibilité d'adhérer à l'AVS/AI facultative, conformément aux dispositions de la huitième révision de cette institution. Le Département politique a préparé, d'entente avec l'Office fédéral des assurances sociales et la Caisse suisse de compensation, un "Avis important" relatif à l'entrée en vigueur de cette huitième révision, ainsi que différents appels à l'intention de nos compatriotes; ces textes ont paru ou paraîtront dans le courant de l'année 1973 dans les divers organes englobés dans le nouveau

- 2 -

système d'information des Suisses de l'étranger mis sur pied par le Secrétariat des Suisses de l'étranger en collaboration avec le Département politique; il s'agit du "Messager suisse" dans les pays francophones, du "Courrier suisse" en Belgique et au Luxembourg, du "Schweizer Kurier" aux Pays-Bas et en Scandinavie, de "Kontakt" dans les pays de langue allemande, de la "Gazzetta Svizzera" en Italie, du "Swiss Observer" en Grande-Bretagne et de la "Swiss-Canadian Review" au Canada. Ces journaux ou bulletins d'information ont été ou seront envoyés prochainement, par l'entremise de nos représentations, à tous les Suisses immatriculés dans les pays précités (leur nombre dépasse 200.000).

Des imprimés spéciaux ont été préparés à l'intention de tous les Suisses qui résident dans des pays qui ne sont pas encore englobés dans ce système d'information. Enfin, les bulletins consulaires encore existants, des journaux suisses, des circulaires spéciales ont donné et donneront encore les informations nécessaires sur les avantages de l'AVS/AI facultative et sur la possibilité de s'affilier à cette assurance sociale. Nous profiterons par ailleurs des conférences annuelles des présidents de sociétés suisses à l'étranger qui auront lieu ce printemps, notamment dans les pays voisins, pour lancer de nouveaux appels en faveur de l'adhésion à l'AVS/AI suisse.

En ce qui concerne le Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger, la situation est semblable. Depuis la création de cette institution en 1958, le Département politique a entrepris, en étroite collaboration avec le comité du Fonds, plusieurs actions de prospection parmi les Suisses de l'étranger, ceci par l'entremise de ses représentations diplomatiques et consulaires. C'est ainsi que, dans le cadre d'une action de propagande intensive menée de 1968 à 1970, les chefs de missions et de postes ont envoyé à chaque compatriote immatriculé des lettres personnelles, accompagnées d'une documentation appropriée, afin de les inviter à devenir membres du Fonds de solidarité; ils profitent en outre régulièrement de leurs visites aux communautés suisses pour les entretenir des avantages du Fonds. Enfin, les Suisses qui s'annoncent auprès de nos représentations pour se faire immatriculer sont également rendus attentifs à l'existence du Fonds de solidarité.

A l'heure actuelle, le comité du Fonds prépare une nouvelle action de propagande, d'entente avec des spécialistes dans le domaine de la publicité. Il pense notamment à des articles appropriés qui paraîtront dans les feuilles d'information des Suisses de l'étranger mentionnées plus haut et à des émissions spéciales diffusées par le Service suisse des ondes courtes.

Pourquoi si peu de succès?

10.4.1973

EIDGENOESSISCHES POLITISCHES
DEPARTEMENT

Politik-Angelegenheiten
*BE Mr. Mettler, zusammen
mit der an alle Dep. perdenierten
Frage.*

I. Frage Nr. 2 an das Politische Departement

Welches ist der Stand des Projektes betreffend die
Automatisierung des Informationswesens (Projekt EPNABU)?

II. Antwort

1. In den Monaten Mai 1972 bis Januar 1973 hat das Politische Departement, in Zusammenarbeit mit der Zentralstelle für Organisationsfragen der Bundesverwaltung und dem Elektronischen Rechenzentrum der Bundesverwaltung, geprüft, welches System für die Versuchsphase zu wählen sei. Dabei wurden auch die Erfahrungen berücksichtigt, die einzelne Aussenministerien sowie zahlreiche schweizerische Privatunternehmen auf diesem Gebiete gemacht haben.

Diese Abklärungen bezogen sich

- a) auf die Wahl der Geräte,
- b) auf die Auswahl der während der Versuchsphase zu erfassenden Dokumente.

ad a)

Im Rahmen dieser Vorstudien wurden fünf führende Firmen,
nämlich:

CONTROL DATA
IBM
SIEMENS
UNIDATA
UNIVAC

eingeladen, Offerten einzureichen. Vom technischen Standpunkte aus betrachtet gab das Departement der Offerte der UNIVAC den Vorzug; aus finanziellen Erwägungen heraus musste man sich jedoch für die Offerte der IBM entscheiden.

ad b)

Um die Versuchsphase nicht unnötig zu belasten, wurde beschlossen, lediglich eine Auswahl der anfallenden Dokumentation zu erfassen, nämlich eine bestimmte Zahl politischer Berichte, Telegramme, Artikel aus führenden politischen Zeitschriften und wichtigen in- und ausländischen Tageszeitungen sowie Meldungen der Depeschenagentur.

2. Zur Zeit wird der Thesaurus erstellt, der zur Erfassung der Dokumentation dient. Diese Arbeiten werden voraussichtlich bis Ende 1973 dauern. - Das Elektronische Rechenzentrum wird demnächst die für die Versuchsphase erforderlichen Installationen (Programme und Geräte) bestellen.

Die ersten praktischen Versuche sind für Mitte 1974 vorgesehen.

3. Die Kosten bis zum Beginn der Versuchsphase werden auf Fr. 254.800.-- veranschlagt, von denen lediglich Fr. 28.000.-- zulasten des Politischen Departementes gehen; die übrigen Auslagen werden vom Elektronischen Rechenzentrum getragen. In diesen Zahlen sind die Gehälter (rund Fr. 150.000.-- pro Jahr) der schon jetzt bzw. demnächst zum Einsatz gelangenden drei Mitarbeiter des Departementes, welche sich mit dem Aufbau der Versuchsphase befassen, nicht enthalten.
4. Die Versuchsphase bildet den Ausgangspunkt eines auf lange Sicht konzipierten, interdepartementalen Projektes (Arbeitsgruppe EPNABU: Eidgenössisches Politisches Departement; Untergruppe Nachrichtendienst und Abwehr der Gruppe für Generalstabsdienste; Bundesanwaltschaft). Dieses wird in seinem Endausbau die Verwaltung von Datenbanken gestatten, welche alle politischen Angaben enthalten und an denen, ausser dem Politischen Departement, die oberwähnte Untergruppe der Generalstabsdienste sowie die Bundesanwaltschaft interessiert sind.

12.4.1973

DEPARTEMENT POLITIQUE
FEDERAL

I. Question no 3 posée au Département politique

Quels sont les problèmes importants et délicats que la Direction du droit international public examine actuellement

1. d'ordre général?
2. concernant les pays en voie de développement?

II. Réponse

1. Problèmes d'ordre général

- a) Terrorisme: problème général, coordination européenne, projet de convention sur la protection des diplomates, projet de convention sur les sanctions en matière de protection de l'aviation civile.

Préparation d'un message aux Chambres fédérales concernant la ratification de la Convention européenne des droits de l'homme.

Projet de convention sur les relations entre les Etats et les Organisations internationales (Nations Unies).

Examen du rôle de la Cour internationale de justice (Nations Unies): la Suisse a déposé des observations écrites en 1971; l'affaire doit être reprise à la session des Nations Unies de cette année.

Réclamations de compagnies d'assurances suisses à la suite de dommages infligés lors de l'attaque d'Israël sur l'aérodrome de Beyrouth en décembre 1968 (sur consultation du Service politique Ouest).

- b) Convention franco-suisse du 23 septembre 1968 concernant la construction, en territoire français, d'une usine d'épuration des eaux desservant la région de Bâle. Les autorités françaises ont demandé un déplacement du site prévu pour cette installation. Des experts étudient actuellement cette question, en particulier la possibilité d'un emplacement sur l'île de Kembs.

Projet de centrale nucléaire à Rüthi, dans la vallée saint-galloise du Rhin, à proximité de la frontière austro-suisse. Des renseignements au sujet de cette centrale ont été fournis aux autorités autrichiennes, à la demande de celles-ci, et des contacts ont eu lieu entre experts des deux Etats. Le Gouvernement autrichien avait en effet des préoccupations au sujet d'éventuelles nuisances provenant de la réalisation de la centrale nucléaire en question.

Projet de convention germano-suisse concernant la navigation sur le lac de Constance (révision de la convention du 22 septembre 1867), accompagné d'un projet d'accord germano-suisse relatif à la navigation sur le lac Inférieur et d'un projet d'accord austro-suisse concernant la navigation sur l'ancien cours du Rhin. La mise au point définitive de ces textes a été quelque peu retardée par des propositions de la République fédérale d'Allemagne visant à des modifications d'ordre formel ainsi que des suggestions des cantons de Schaffhouse et de Thurgovie visant à restreindre la navigation des canots à moteur. Des démarches sont actuellement en cours en vue d'aboutir à une solution satisfaisante.

Liechtenstein: Révision de la convention du 10 novembre 1920 sur les PTT. Les négociations en cours depuis 1969 portent sur des questions de principe relatives à la régence de la poste, du téléphone, du télégraphe, de la radio et de la télévision, ainsi que sur les règlements de compte concernant l'exploitation du service postal et du service des télécommunications.

- c) En vue de leur publication dans le Recueil systématique du droit fédéral tous les accords bilatéraux et multilatéraux sont soumis à un examen. Le but de cet examen est de s'assurer qu'un accord est toujours en vigueur, de le mettre à jour en tenant compte des modifications ou des compléments intervenus, et d'établir pour les accords multilatéraux les listes des Etats parties et celles des réserves et déclarations de ces derniers.
- d) Négociations pour un accord international à caractère multilatéral sur l'immobilisation temporaire de bateaux affectés aux transports de marchandises sur le Rhin.

- e) Révision de la loi sur la navigation maritime de 1953/65. Il s'agit en premier lieu de trouver une solution à l'article 24 alinéa 2 selon laquelle des armateurs pourront dans une certaine mesure financer l'achat de navires par des crédits octroyés par les chantiers navals étrangers.

Révision de l'ordonnance de 1959 concernant l'encouragement de la formation professionnelle de capitaines et de marins suisses. La pénurie de personnel de nationalité suisse à bord de navires suisses s'est accrue les dernières années. Ceci en grande partie parce que la formation des officiers a été prolongée et rendue plus exigeante à l'étranger. Le subside accordé par la Confédération s'est révélé insuffisant.

2. Problèmes concernant les pays en voie de développement

Préparation de traités de protection des investissements avec l'Indonésie, l'Egypte, le Soudan, la Malaisie (sur consultation de la Division du commerce);

Nationalisation d'immeubles en Tanzanie (sur consultation du Service politique Ouest).

28.3.1973

EIDGENOESSISCHES POLITISCHES
DEPARTEMENT

3.15
B Polit. Angelegenheiten -
1. Wahl Schweiz. Interessen
2. Schutz o Person

Betrifft: Schutz politischer Häftlinge

Herr Pierre Boissier, Direktor des Instituts Henri Dunant, teilt uns mit, die in Aussicht gestellte Studie über den Schutz politischer Häftlinge werde uns im Laufe des Herbstes zukommen. Vorher wird er uns einen Zwischenbericht übermitteln. Herr Boissier ist sich der Tatsache bewusst, dass die Zeit drängt; mit dem Fortschreiten der Arbeiten treten aber die Schwierigkeiten der Gegenstände immer deutlicher hervor.

15.5.1973

EIDGENOESSISCHES POLITISCHES
DEPARTEMENT

Abt. Informat. Langsam
J. 7 (S. 25)

Betrifft: Europäische Zusammenarbeit auf dem Gebiete der
wissenschaftlichen und technischen Forschung (COST)

Die unter der Abkürzung COST bekannte "Europäische Zusammenarbeit auf dem Gebiete der wissenschaftlichen und technischen Forschung" war im Herbst 1969 vom Ministerrat der Europäischen Gemeinschaften angeregt worden. Heute beteiligen sich an dieser Zusammenarbeit 19 europäische Staaten und die Kommission der EG. Von den ursprünglich vom Rat vorgeschlagenen 20 Aktionen auf sieben Forschungsgebieten (Informatik, Fernmeldewesen, neue Verkehrsmittel, Ozeanographie, Metallurgie, Umweltschutz und Meteorologie) werden heute annähernd die Hälfte durchgeführt, während die übrigen sich noch in der Vorbereitungsphase befinden.

Zur Abklärung der sich der Schweiz durch die COST stellenden Fragen und zur Prüfung der nationalen Interessenlage bei den einzelnen Aktionen beschloss der Bundesrat im Frühjahr 1969 die Schaffung der "Arbeitsgruppe für Technologie", in der alle interessierten Kreise aus Industrie, Wirtschaft, Wissenschaft und Verwaltung vertreten sind. Aufgrund der Empfehlungen dieser Arbeitsgruppe unterzeichnete Herr Bundesrat Tschudi an der ersten Konferenz der für Technologie zuständigen Minister der 19 COST-Staaten (November 1971) in Vertretung des Vorstehers des EVD die Vereinbarungen zu fünf Aktionen (europäisches Informatiknetz, Verbesserung von Antennen, Werkstoffe für Gasturbinen, Mikroverunreinigung im Wasser, Behandlung von Klärschlamm). Mit Bundesbeschluss vom März 1972 ist der Bundesrat ermächtigt worden, diese Vereinbarungen zu ratifizieren. Die Schweiz stimmte an der genannten Konferenz ferner vier weiteren Aktionen (Computerprogramme, Fernmeldewesen, Reiseverkehr, Wettervorhersage) grundsätzlich zu. Von diesen wurde am vergangenen 7. Mai das Uebereinkommen zur Schaffung eines europäischen Zentrums für mittelfristige Wettervorhersage von 18 Staaten - wovon die Schweiz, unter Ratifikationsvorbehalt - und der EG-Kommission unterzeichnet. Im Einvernehmen mit der Arbeitsgruppe für Technologie wird gegenwärtig die eventuelle Mitwirkung an weiteren Projekten geprüft (europäisches Zentrum für Computerprogramme, elektronische Hilfen für den Verkehr auf grossen Fernverkehrsstrassen, Werkstoffe für supraleitende elektrische Maschinen, Entwicklung und Vereinheitlichung von meteorologischen Instrumenten).

Was die Kompetenzaufteilung betrifft, so war in der COST-Angelegenheit seit Anbeginn die Handelsabteilung des EVD (Dienst für internationale Industriefragen) federführend, da prozedur- und verhandlungstaktische sowie industrie- und aussenhandelspolitische Probleme im Vordergrund standen. Die schweizerische Delegation bei den vorbereitenden Verhandlungen setzte sich dementsprechend zusammen aus dem Delegierten für internationale Industriefragen des EVD und dem Direktor der Abteilung für Wissenschaft und Forschung des EDI. Heute vertritt ausschliesslich die Handelsabteilung die Schweiz im "Ausschuss Hoher Beamter", dem zwischenstaatlichen koordinierenden Organ für alle COST-Aktionen. Diesem Ausschuss sind die für die sieben eingangs erwähnten Forschungsgebiete geschaffenen Sachverständigengruppen unterstellt, in denen von Anfang an schweizerische Fachleute aus Industrie, Wissenschaft und Verwaltung aktiv an den Verhandlungen teilnahmen. Von der Verwaltung wirkten in diesen Gruppen vor allem Vertreter der Abteilung für Wissenschaft und Forschung und der Generaldirektion der PTT mit. Das Politische Departement beteiligte sich an den Verhandlungen in Brüssel ebenfalls aktiv und behandelte insbesondere die völkerrechtlichen Aspekte. Aus der Notwendigkeit der Einheit der schweizerischen Bemühungen um Zwischenlösungen in der Frage der europäischen Integration hielten wir diese Kompetenzaufteilung für zweckmässig.

15.5.1973

Betrifft: Erstellung des neuen Botschaftsgebäudes in Canberra

Anlässlich meines Besuches in Canberra in der zweiten Hälfte Januar 1973 beklagte sich Botschafter König über die Verzögerungen, die in der Realisierung des neuen Projektes eingetreten seien. Angesichts der fortschreitenden Teuerung der Baukosten haben diese Verzögerungen bedauerliche finanzielle Auswirkungen.

Meine Erkundigungen bei Prof. Huber, Baudirektor, ergaben, dass das Projekt von Architekt Baur in Basel ausgearbeitet worden ist. Das Projekt wurde dann an eine Firma in Canberra geschickt mit dem Auftrag, den Baubeschrieb zu übersetzen und den australischen Gegebenheiten anzupassen. Mit dessen Ausführung wird ein Generalunternehmen aus Canberra beauftragt. Im Januar/anfangs Februar sei die Offerte eingetroffen; sie war detailliert, enthielt jedoch keine Detailpreise. Prof. Huber weigerte sich deshalb, das grüne Licht für die Aushubarbeiten von Fr. 450.000.- zu geben, bevor er dem gesamten Projekt zustimmen und dieses dem Bundesrat unterbreiten könne. Zwar wäre er zuständig, Aufträge bis zum Betrag von Fr. 400.000.- zu vergeben; durch eine solche Auftragserteilung wäre aber alles präjudiziert und würde der Bundesrat praktisch vor ein fait accompli gestellt.

Inzwischen seien die detaillierten Unterlagen eingelangt und Architekt Baur zugestellt worden zwecks Prüfung, ob der Auftrag von Fr. 450.000.- dem Gesamtauftrag entspricht. Es darf damit gerechnet werden, dass die ganze Angelegenheit in den nächsten Wochen spruchreif sein wird.

Verschuldet wurden die Verzögerungen durch verschiedene Stellen, so auch durch die Baudirektion, die es unterlassen hatte, Konkurrenzofferten einzuholen. Nach Auffassung von Prof. Huber ist die Submissionsverordnung auch im Ausland anwendbar.

Sofern vorher kein Bericht eintritt, in 4 Wochen rückfragen (zuständig im Politischen Departement ist Herr Wild).

*Tel. v. 5.373 Dir. Huber: Es kann
heute grünes Licht erteilt werden
für Beginn der Arbeiten.*

Mu

1.3.73

EIDGENOESSISCHES POLITISCHES
DEPARTEMENT

*Internat. Organisation
H. Helmut Ketterer
3 d*

S. 27

Betrifft: Unterstützung der UNRWA durch die Eidgenossenschaft

7 Anlässlich der von ihm präsi-
dierten Sitzung der Geschäftsprüfungs-
kommission des Nationalrates vom 26. April 1973
kam Herr Nationalrat Ketterer erneut auf seine schon bei früheren
Gelegenheiten geäußerte Kritik zurück, die Schweizerische Eidge-
nossenschaft solle ihre humanitäre Hilfe an die UNRWA in Zukunft
kürzen, jedoch die technische Zusammenarbeit mit dieser Organisa-
tion aufrechterhalten.

Das Politische Departement hat die Möglichkeit einer
Verkürzung der humanitären Hilfe an die UNRWA erst kürzlich wieder
eingehend überprüft und zahlreiche Instanzen, u.a. auch seine Bot-
schaften in Beirut, Amman und Damaskus, um eine Stellungnahme zu
dieser Frage gebeten. Dabei hat sich eindeutig gezeigt, dass eine
Kürzung der humanitären Hilfe, also unserer Beiträge und unserer
Nahrungsmittelhilfe an die UNRWA, unter den gegebenen Umständen
nicht angebracht wäre. Eine solche Massnahme würde unseren huma-
nitären Grundsätzen widersprechen und die politischen und sozialen
Spannungen im Mittleren Osten, d.h. in den Ländern mit Palästina-
flüchtlingen, nur noch mehr verschärfen.

Zwar ist eine Lösung des Flüchtlingsproblems im Sinne
einer wirtschaftlichen und sozialen Wiedereingliederung der
Flüchtlinge in den Aufenthaltsländern durchaus wünschenswert, je-
doch dürfen dabei die zahlreichen, nur schwer überwindbaren Hin-
dernisse nicht übersehen werden, die einer solchen Lösung bis zum
heutigen Tag im Wege stehen. Die Erfahrungen der vergangenen 20
Jahre zeigten, dass die Befürworter einer solchen Lösung, ganz ab-
gesehen von den politischen und psychologischen Schwierigkeiten,
die zahlreichen wirtschaftlichen und sozialen Probleme, die eine
solche Wiedereingliederung an Ort und Stelle mit einschliesst,
sehr stark unterschätzten. An solchen Lösungsvorschlägen fehlte es
seit Bestehen der Palästinaflüchtlinge nie; allein, sie erwiesen
sich immer als undurchführbar. So wurde dem Problem der Wiederein-
gliederung zum Beispiel in einem Bericht des UN-Generalsekretärs
aus dem Jahre 1959 grösste Aufmerksamkeit geschenkt. Dabei zeigte
es sich, dass zu einer vollständigen Absorbierung der überflüssigen
Arbeitskräfte im Mittleren Osten während der Jahre 1960 bis 1970
nicht weniger als 14 Milliarden Dollar notwendig gewesen wären,
für die Palästinaflüchtlinge allein 1,7 Milliarden. Daraus wird
klar, dass die wirtschaftliche Integration der Palästinaflüchtlinge
nicht unabhängig von der allgemeinen sozio-ökonomischen Lage im
Mittleren Osten geregelt werden kann. Solange in den Ländern dieser

Region Arbeitslosigkeit die Regel ist, darf vernünftigerweise kaum angenommen werden, dass die Palästinaflüchtlinge die ersten sein werden, die von grossangelegten Entwicklungsprojekten profitieren können, ist doch eine Bevorzugung der Palästinenser gegenüber der einheimischen Bevölkerung aus verständlichen Gründen ausgeschlossen. So ist es zum Beispiel bezeichnend, dass der Entwicklungsplan Jordaniens für die Jahre 1973 bis 1975 keine Projekte enthält, die sich direkt mit dem Problem der Eingliederung von palästinensischen Flüchtlingen befassen.

In diesem Zusammenhang darf auch nicht vergessen werden, dass die grosse Masse der Flüchtlinge unter keinen Umständen bereit ist, auf den Status als UNRWA-Flüchtlinge zu verzichten, da dieser gemäss den jährlich von der UNO neu bekräftigten Resolutionen das Recht beinhaltet, entweder eine Entschädigung zu verlangen oder in die Heimat zurückzukehren. Auch gilt es zu berücksichtigen, dass ein grosser Teil der heute noch in Lagern lebenden Flüchtlinge alte, unqualifizierte Arbeitskräfte darstellt, für welche so gut wie überhaupt keine Möglichkeit mehr besteht, eine vernünftige Arbeit auszuführen.)

Die Eingliederung der Palästinaflüchtlinge dürfte deshalb ein schwieriger und langdauernder Prozess sein, der sich noch über Jahrzehnte dahinziehen kann. Solange dieser Prozess nicht vollendet ist, scheint es unsere überlieferte Pflicht zu sein, diejenige humanitäre Hilfe der UNRWA zukommen zu lassen, welche die Notlage der Palästinaflüchtlinge erfordert.

Heute entfällt bereits die Hälfte der Kosten der UNRWA auf das Unterrichtsprogramm, das zweifelsohne der von Nationalrat Ketterer gewünschten Lösung entspricht. Das genannte Programm wird aber gerade aus unseren finanziellen Beiträgen aus dem Kredit für humanitäre Hilfswerke finanziert. Eine Reduzierung unserer Nahrungsmittelhilfe würde sich unweigerlich auch auf das Unterrichtsprogramm auswirken, was kaum zu verantworten wäre, genauso wenig, wie eine Kürzung der medizinischen und hygienischen Dienste.

Zusammengefasst kann gesagt werden, dass zwar eine Eingliederung der Flüchtlinge angesrebt werden sollte, dass dabei aber die konkreten wirtschaftlichen, sozialen und politischen sowie auch die religiösen Umstände mitberücksichtigt werden müssen, die einer solchen endgültigen Lösung noch im Wege stehen. Solange diese Eingliederung nicht vollständig durchgeführt werden kann und die UNO-Generalversammlung das Mandat der UNRWA wie bisher weiterhin erneuert, bleibt die humanitäre Hilfe eine Aufgabe der Staatengemeinschaft, der sich die Schweiz nicht entziehen darf.

Abschliessend sei am Rande noch darauf hingewiesen, dass die Schweiz mit einer solchen Massnahme, für die weder die arabischen Staaten noch die Palästinaflüchtlinge Verständnis hätten, allein dastehen würde, da die Tendenz namhafter Staaten, besonders der EWG, dahin geht, die humanitäre Hilfe an die UNRWA zu vergrössern.

15.5.1973

EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES
DEPARTEMENT

5.29
 Internat. Org.
 II: Internat. Kooperations-
 2. Ausschusspunkt (5.29)

Betrifft: Stand der Vorbereitungsarbeiten hinsichtlich
der Errichtung eines Forschungsinstitutes
für Friedenssicherung

7a

Das vom Bundesrat am 6. September 1972 geschaffene ad hoc-Komitee hat am 26. April seine 5. und letzte Sitzung abgehalten. Das Komitee hat den Text eines Berichtes gutgeheissen, der demnächst dem Bundesrat zugestellt werden wird, und befürwortet darin die Gründung eines Bundesinstituts. Der Bericht enthält weiter, in Uebereinstimmung mit dem erhaltenen Auftrag, konkrete Vorschläge betreffend die Organisation des Instituts, dessen Arbeitsmethoden und Finanzierung sowie Namengebung und Sitz.

Wie im Geschäftsbericht aufgeführt, ist das Eidgenössische Departement des Innern zuständig erklärt worden für die Folgen, die dem Postulat Arnold gegeben werden können.

15.5.1973